



APPEL DE PROJETS

2009 – 2010

INTRODUCTION

Pour la troisième année, les commissions scolaires de la Montérégie sont invitées à répondre à un appel de projets portant sur l'appropriation des cours et programmes du renouveau pédagogique. En cette année d'implantation facultative de la formation de base commune (FBC), les sous-comités de la formation générale aux adultes et des compétences de base convient le personnel enseignant de la Montérégie à réaliser un PROJET PÉDAGOGIQUE visant à expérimenter des situations d'apprentissage qui mettent en évidence le recours à des aspects fondamentaux du renouveau pédagogique soit :

- donner du sens aux apprentissages;
- exercer des pratiques centrées sur l'apprentissage;
- favoriser la réflexion sur ces pratiques (métacognition);
- utiliser des stratégies pédagogiques variées;
- soutenir l'intégration et le réinvestissement des apprentissages.

Les réalisations feront l'objet de présentations lors de la journée pédagogique régionale du 16 avril 2010.

Le comité de travail souhaiterait que chaque commission scolaire présente au moins un projet; cette année encore, une enveloppe budgétaire encouragera les centres à s'engager dans de nouvelles réalisations. Les projets soumis doivent favoriser l'implantation de pratiques en lien avec le renouveau pédagogique.

OBJECTIF

Cette invitation a pour but d'encourager les enseignants à réaliser des expérimentations dans les différents domaines d'apprentissage composant la formation de base commune.

ADMISSIBILITÉ

Pour qu'un projet soit admissible au financement, les critères suivants doivent être respectés :

- a. Le projet soumis doit être en lien avec une ou des situations d'apprentissage d'un cours de la formation de base commune.
- b. La planification du projet doit intégrer des éléments prescrits d'un cours de la formation de base commune.
- c. Le projet doit être expérimenté durant l'année scolaire 2009-2010.
- d. Chaque expérimentation sera présentée lors d'un atelier de 90 minutes à la journée pédagogique régionale du 16 avril 2010. Les responsables rédigeront une courte description à intégrer au programme de la journée montréalaise.
- e. Les responsables de projets acceptent de remettre le matériel informatisé de leur projet qui sera déposé sur le site web FGA Montérégie.
- f. La commission scolaire et le centre devront soutenir pédagogiquement et financièrement le projet durant l'année scolaire.

SOUMISSION ET APPROBATION DU OU DES PROJETS

- a. Les personnes responsables acheminent leur projet sur le formulaire (fichier ci-joint) à leurs représentants ou représentantes aux sous-comités des compétences de base ou de la formation générale.
- b. Pour chaque projet, la ou les personnes responsables devront effectuer la planification et la présentation du projet.
- c. Le comité de travail montréalais « Appel de projets » approuvera les projets et allouera les montants en privilégiant au moins un projet par commission scolaire participante.
- d. Les sommes allouées seront versées après la présentation de l'atelier à la journée pédagogique du 16 avril 2010 et à la réception de l'évaluation (fichier ci-joint) et du matériel informatisé à déposer sur le site FGA-Montérégie.

Vous êtes donc invités à soumettre vos projets selon le calendrier ci-dessous :

CALENDRIER

- | | |
|-------------------|--|
| ▪ 4 décembre 2009 | Date limite de réception des projets |
| ▪ 9 décembre 2009 | Approbation des projets |
| ▪ 16 avril 2010 | Présentation des projets (journée pédagogique régionale) |
| ▪ 14 mai 2010 | Dépôt du rapport d'évaluation du projet et du matériel |

Le comité de travail montréalais « Appel de projets »

Maryse Fontaine

Sophie Lemay

Lyne Valade et

Jean-Pierre Fredette

2009-10-27